

# ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA RÉVISION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AÉRODROME DE CLERMONT-FERRAND AUVERGNE

Les Plans d'Exposition au Bruit (PEB) sont des instruments juridiques destinés à encadrer l'urbanisation en limitant les droits à construire dans les zones de bruit au voisinage des aéroports.

Les différentes étapes de l'élaboration d'un PEB sont :

- Elaboration d'hypothèses de trafic à court et long terme

- Calcul en tout point du territoire d'un indice de bruit  $L_{den}$  exprimé en db tenant compte du bruit moyen de chaque avion et d'une pénalité suivant l'heure du jour, soirée ou nuit.

Les acousticiens (spécialistes du bruit et du son) ont au fil du temps construit des indicateurs utilisant des pondérations arbitraires censées représenter la gêne ressentie du fait des émissions sonores. L'indicateur  $L_{den}$  a été retenu par la directive européenne n° 2002/49/EC

- Définition des zones de bruit

-deux zones de bruit fort A et B ( $65$  ou  $62$  db  $< L_{den} < 70$  db) où seules sont autorisées les constructions liées aux activités aéronautiques, industrielles ou agricoles.

-une zone de bruit moyen zone C ( $57$  ou  $55$ db  $< L_{den} < 65$  ou  $62$  db) dans laquelle des constructions sont autorisées sous condition, dès lors qu'elles n'accroissent pas la population exposée aux nuisances.

-une zone D facultative ( $50 < L_{den} < 57$  ou  $55$  db) sans restriction de construction.

Les constructions autorisées en zones A, B, C doivent faire l'objet d'une isolation phonique renforcée à la charge des propriétaires

L'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne est doté à ce jour d'un plan d'exposition au bruit approuvé par arrêté préfectoral du 20 février 2006.

Depuis 2006 le trafic a notablement été réduit du fait du démantèlement du hub de Régional Airlines ramenant ainsi la plateforme clermontoise au rang d'un aéroport régional fonctionnant sur son potentiel propre sans apport extérieur.

Le PEB de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne ayant été mis en révision par arrêté préfectoral n°12/01942 du 26 septembre 2012, de nouvelles hypothèses ont été envisagées et il a été produit un projet de PEB qui est maintenant soumis à l'enquête publique.

Le nouveau plan n'affecte plus que 8 communes au lieu de 12 précédemment.  
Les zones A et B ne présentent pas d'évolution sensible, par contre, les zones C et D ont été assez fortement réduites notamment sur le territoire des communes d'Aulnat et de Pont du Château.

## ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

### **-Désignation du Commissaire Enquêteur**

par décision du président du Tribunal Administratif du 14 février 2013, à la demande du Préfet du Puy de Dôme, a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur titulaire :

Monsieur Joël ROSSI, professeur en retraite, demeurant 19 rue Viollet le Duc à CLERMONT-FERRAND (63000)

Monsieur Jean-Pierre GUILLAUMAT-TAILLIET a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur suppléant

### **-Arrêté prescrivant l'enquête**

Arrêté préfectoral du 9 février 2013

### **-Publicité**

Annonces en mairie

Annonces dans la presse locale :

La Montagne des 1<sup>er</sup> mars et 19 mars 2013

Le Semeur Hebdo des 1<sup>er</sup> mars et 22 mars 2013

Site web de la préfecture

### **-Constitution du dossier**

Dossier établi par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Centre Est  
Délégation Auvergne (DGAC).

Ce dossier est clair et compréhensible par tous même non spécialiste. Il contient :

Pièce n° 1 : Notice explicative précisant l'objet de l'Enquête Publique et la portée des Plans d'Exposition au Bruit

Pièce n°2 : Dossier de projet de PEB

2a : Arrêté préfectoral du 26 septembre 2012 prescrivant la mise en révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Clermont-Ferrand –Auvergne

2b : Rapport de présentation

2c : Projet de plan d'Exposition au Bruit au 1/25 000<sup>e</sup>

Pièce n°3 : Résultats de la consultation des communes et des EPCI

Pièce n°4 : Avis de la commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Clermont-Ferrand-Auvergne

Pièce n°5 : Textes régissant l'enquête publique dans la procédure de révision du PEB

### **-Consultation du public**

Durée 1 mois du 18 mars au 17 avril 2013 inclus

Un dossier d'enquête et un registre d'observations ont été déposés dans chacune des huit mairies concernées pendant toute la durée de l'enquête.

Aulnat  
Beauregard l'Evêque  
Bouzel  
Clermont-Ferrand  
Lempdes  
Malintrat  
Pont du Château  
Seychalles

J'ai été présent à la Mairie d'Aulnat (siège de l'enquête)  
lundi 18 mars 2013 de 8h30 à 11h30  
jeudi 4 avril 2013 de 14h à 17h  
mercredi 17 avril 2013 de 14h à 17h

et à la Mairie de Pont du Château (services techniques)  
lundi 25 mars 2013 de 9h à 12h  
vendredi 12 avril 2013 de 14h à 17h

J'ai récupéré le registre d'enquête d'Aulnat à la fin de ma dernière permanence, les autres registres m'ont été adressés par courrier postal. J'ai pu constater que la participation du public avait été extrêmement limitée. A Aulnat, une personne a écrit une observation sur le registre d'enquête. A Pont du Château, deux personnes ont consulté le dossier sans laisser leurs coordonnées. Dans les autres communes les registres d'enquête sont restés vierges.

L'opinion à l'égard du bruit est paradoxale. Les individus attribuent une valeur importante et croissante au droit à la tranquillité sonore dans leur cadre de vie mais, dans les enquêtes d'opinion, le bruit n'occupe qu'une place mineure en tant que problème important d'environnement.

J'ai aussi pu recueillir les observations orales des élus d'Aulnat :  
MM LAVILLE, Maire et COURTINE, Conseiller Délégué à l'urbanisme  
et de Pont du Château :  
Dr FERRAGU, 1<sup>o</sup> adjoint au maire  
en charge de l'urbanisme des affaires juridiques et foncières

## ANALYSE DES OBSERVATIONS ET POSITION PERSONNELLE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

### - Observation de Monsieur JAULT Bernard

Ce Monsieur fait remarquer que l'Indice  $L_{den}$  utilisé pour établir le PEB ne tient compte que des mouvements d'avions et pas des bruits émis par les établissements de maintenance (civil ou militaire). Les habitants d'Aulnat vivent auprès des avions depuis longtemps et n'en sont pas très affectés sauf au moment des essais de moteurs de longue durée. Le bruit est assourdissant et cela se produit parfois la nuit.

Je ne pense pas que l'indice  $L_{den}$  puisse tenir compte des bruits de maintenance. Je conseille aux habitants d'Aulnat d'intervenir auprès des entreprises via la Commission Consultative de l'Environnement pour obtenir des moyens de protection efficaces. Des installations existent, elles sont peut-être inemployées ou inadaptées.

### - Observation des élus d'Aulnat

Monsieur LAVILLE, le maire, est aussi Vice Président du Syndicat mixte propriétaire de la plateforme aéroportuaire.

La fréquentation de l'aérodrome est tombée à 375 000 passagers par an en 2012 contre 389 000 l'année précédente. L'année 2013 marque un début de renouveau :

Hop (filiale à bas coût d'Air France) a confirmé ses vols à destination d'Amsterdam

Ryanair propose maintenant des liaisons avec Porto au Sud et Charleroi au Nord

Ces implantations répondent à la volonté de la Région de développer des destinations touristiques à bas coûts pour attirer des touristes en Auvergne. La forte communauté portugaise en Auvergne devrait aussi être ravie de trouver une destination vers Porto. La région espère au total 30 000 nouveaux passagers par an.

D'autres lignes seront sans doute ouvertes à court ou long terme mais on est obligé de constater que le développement de l'activité d'aviation commerciale de l'aéroport va rester modeste, inférieur à 500 000 passagers/an.

Les possibilités de constructions nouvelles à Aulnat sont très limitées. Monsieur LAVILLE s'estime pénalisé par le PEB de 2006 qui l'empêche de moderniser sa commune. Le nouveau PEB plus réaliste doit lui permettre d'urbaniser quelques parcelles en périphérie du bourg, l'objectif étant de construire à terme 350 nouveaux logements.

### - Observation du Docteur FERRAGU de Pont du Château

Le territoire de la commune de Pont du Château est beaucoup plus vaste que celui de sa voisine d'Aulnat. Un important projet de construction de logements est en cours de réalisation en dehors des zones de bruit dans le quartier de la Morlaix sur la rive droite de l'Allier.

Le nouveau PEB va permettre de densifier les parcelles déjà construites à l'entrée du bourg en venant de Clermont-Ferrand. Plusieurs dents creuses pourront être comblées. Les aménagements du quartier de La Pradelle vont pouvoir être poursuivis.

## CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'aérodrome de Clermont-Ferrand-Auvergne a une capacité importante de 2 millions de passagers /an. Sa piste principale est suffisamment longue pour accueillir l'A380 ou le transporteur Belouga d'Airbus.

Le PEB de 2006 a été établi avec une prévision de 1 million de passagers à l'horizon 2020. Le projet de PEB de 2012 apparaît moins optimiste. Les PEB sont révisables tous les 5 ans mais on ne peut pas imaginer que les zones de bruit se gonflent ou se dégonflent selon l'opinion des prévisionnistes.

Les zones de bruit A, B, C, D, sont établies par calcul informatique à partir d'un logiciel reconnu. Tout dépend des prévisions de trafic. Une seule adaptation est possible, elle concerne les limites inférieures des zones B et C.

En suivant l'avis de la commission consultative de l'environnement le préfet du Puy de Dôme a choisi les valeurs de 62 dB pour limite inférieure de la zone B et 57 dB pour limite inférieure de la zone C. (arrêté préfectoral n° 12/01942 du 26 septembre 2012)

La nouvelle zone C, réduite par rapport à celle de 2006, doit être considérée comme définitive à cause de l'impatience constructive des élus locaux d'Aulnat et de Pont du Château. Dans 5 ans il sera trop tard pour revenir en arrière.

Examinons maintenant les prévisions qui ont conduit à l'établissement du projet de PEB.

Le terme retenu est resté 2020 comme dans le premier PEB (dans seulement 7 ans maintenant...)

- **aviation commerciale :**

Aujourd'hui Paris, Lyon et Nice représentent plus de la moitié des mouvements d'avions commerciaux :

Paris Charles de Gaulle 4 vols/jour

Paris Orly 5 vols/jour

Lyon St Exupéry 2 vols/jour

Nice Côte d'Azur 4 vols par semaine

Le projet de PEB prévoit une légère augmentation des mouvements.

Qu'advient-il si après 2020 la ligne à grande vitesse POCL voit le jour ?

On peut penser que les passagers pour Orly à destination du centre de Paris préféreront prendre le TGV et que, par contre, les passagers en correspondance continueront à prendre l'avion.

Les low-cost saisonniers sont comptabilisés en mouvements/an ce qui pénalise un peu leur importance.

Madrid figure dans les hypothèses bien que la destination ait été supprimée récemment. Les nouvelles destinations Amsterdam, Porto et Charleroi ne sont pas notées. Londres pourrait être mieux desservie qu'elle ne l'est actuellement par train à partir de Southampton.

Les charters réguliers vers des destinations de vacances sont prévus en augmentation.

L'aviation d'affaire turbo ou jet est prévue en forte augmentation ce qui est conforme à la tendance actuelle de développement du commerce mondial.

La poste et le fret sont prévus stables. Dans notre région l'augmentation des livraisons de petits colis express commandés par internet ne profite pas à l'avion.

La rubrique « Autres » est en augmentation. Elle tient compte des lignes qui seront sans doute créées dans l'avenir et des mouvements exceptionnels imprévus (par exemple 22 avions pour Dublin à l'occasion de la finale de la coupe d'Europe de rugby)

- **aviation militaire :**

Les mouvements d'avions militaires sont prévus en forte diminution.

L'établissement de maintenance militaire souffre de plusieurs maux :

- la réduction des budgets du Ministère de la Défense
- un plan de charge qui tarde à monter en puissance en particulier à cause du retard des livraisons de l'A 400M

Les vols d'essai sont réduits et souvent remplacés par des contrôles électroniques jugés suffisants.

Ces prévisions de trafic pour l'aviation commerciale et l'aviation militaire apparaissent globalement réalistes et conformes au développement attendu de l'aérodrome.

En conséquence, je donne un avis favorable à l'adoption du projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Clermont-Ferrand Auvergne tel qu'il figure dans le dossier d'enquête publique.

A Clermont-Ferrand le 12 mai 2013  
Joël ROSSI Commissaire enquêteur

